

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 01027

Numéro SIREN : 513 391 516

Nom ou dénomination : 2ID

Ce dépôt a été enregistré le 14/08/2019 sous le numéro de dépôt B2019/012675

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/012675**
n° de gestion : **2009B01027**
n° SIREN : **513 391 516 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 14/08/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

2ID - Société par actions simplifiée
9 avenue de Constantine 38100 Grenoble -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



1466624

Liasse fiscale

DGFIP N° 2050-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

①

BILAN -- ACTIF

Désignation de l'entreprise		2ID SAS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		1 2			
Adresse de l'entreprise		9 AVENUE DE CONSTANTINE 38100 GRENOBLE		Durée de l'exercice précédent *		1 3			
Numéro SIRET *		5 1 3 3 9 1 5 1 6 0 0 0 1 2						Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N clos le.		13 1 1 2 2 0 1 8			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC					
	Frais de développement *	CX	5 899	CQ		5 899			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	111 000	AG	5 000	106 000			
	Fonds commercial (1)	AH		AI					
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	5 023	AK	5 023				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AI		AM					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO					
	Constructions	AP		AQ					
	Installations techniques, matériels et outillage immobilisés	AR		AS					
	Autres immobilisations corporelles	AT	32 531	AU	29 976	2 555			
	Immobilisations en cours	AV		AW					
	Avances et acomptes	AX		AY					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT					
	Autres participations	CU	1 128 974	CV	800 000	328 974			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC					
	Autres titres immobilisés	BD		BE					
	Prêts	BF		BG					
	Autres immobilisations financières *	BH	6 090	BI		6 090			
TOTAL (II)		BJ	1 289 516	BK	839 999	449 517			
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM					
	En cours de production de biens	BN		BO					
	En cours de production de services	BP		BQ					
	Produits intermédiaires et fins	BR		BS					
	Marchandises	BT		BU					
	Autres stocks	BV		BW					
CRÉANCES	Autres créances (3)	BX	613 883	BY		613 883			
	Capital souscrit non appelé, non versé	BZ	973 460	CA		973 460			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE					
	Disponibilités	CF		CG					
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	16 758	CI		16 758			
	TOTAL (III)	CJ	1 604 101	CK		1 604 101			
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
Primes de remboursement des obligations (V)	CM								
Écarts de conversion actif * (VI)	CN								
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	2 893 617	1A	839 999	2 053 618			
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an :		CR		
Clause de réserve de propriété *		Stocks :		Créances					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		2ID SAS		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé ... 718 200)	DA	718 200		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	74 010		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	126 409		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	4 937		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	923 556		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
TOTAL (II)	DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
TOTAL (III)	DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs E1)	DV	140 789		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	830 245		
	Dettes fiscales et sociales	DY	131 035		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	27 992		
Autres dettes	EA				
Compte régulier	EB				
Produits constatés d'avance (4)	EC	1 130 062			
TOTAL (IV)	EC	1 130 062			
Ecart de conversion passif *	ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 053 618			
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 130 062			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise		2ID SAS		Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N					
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	3 796	FB	FC	3 796	
	Production vendue	} biens *	FD		FE	FF	
			} services *	FG	749 941	FH	FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		753 737	FK	FL	753 737
	Production stockée *				FM		
	Production immobilisée *				FN	5 899	
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	111	
	Autres produits (1) (11)				FQ	405	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	760 152
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	965 981
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	3 478
	Salaires et traitements *					FY	70 905
	Charges sociales (10)					FZ	21 754
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	dotations aux amortissements *			GA	678
			dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	165
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 062 959	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(302 808)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	327 502
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
Total des produits financiers (V)					GP	327 502	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilés (6)					GR	
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
Total des charges financières (VI)					GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	327 502	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	24 694	

(RENVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Expert-Comptable Janvier 2019

④ **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)** DGFIP N° 2053-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>2ID SAS</u>		Néant <input type="checkbox"/>		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	19 757	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	19 757	
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)		HI	(19 757)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 087 654	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 082 717	
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)		HN	4 937	
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	Crédit bail mobilier *	HP	
		Crédit bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	111	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives	A6	obligatoires	A9
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):	Exercice N			
INDEMNITE LITIGE	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
	19 757			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs:	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Annexes

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 13 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 053 617,93 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 4 936,98 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur est inférieure à la valeur comptable.

Titres de participations :

La société approche la valeur de ses titres inscrits à l'actif du bilan en tenant compte des plus et moins values sur les actifs et notamment les actifs incorporels (fonds de commerce).

La valeur des incorporels, dans le travail temporaire, est approchée en appliquant au chiffre d'affaires hors taxes un coefficient compris entre 10 et 15%.

Si la valeur obtenue à laquelle est appliqué le pourcentage de détention est inférieure à la valeur des titres inscrits à l'actif, une provision pour dépréciation est alors constatée pour l'écart.

La société est concernée par la convention de cash-pooling du groupe. Les disponibilités ou concours bancaires courants qui participent à cette centralisation de trésorerie sont isolés au bilan, par convention comptable, dans des comptes courants appropriés.

FAITS MARQUANTS

Une assemblée générale extraordinaire du 29/06/18 a entraîné une réduction de capital de 21 900 €, le ramenant de 740 100 € à 718 200 €, par suite du rachat par la société des 219 actions appartenant à la société CPC ENTREPRISES. L'excédent du prix global de rachat sur la valeur nominale des actions rachetées a été imputé en totalité sur le report à nouveau à hauteur de 195 909 €.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),

Le montant du CICE est peu significatif sur l'exercice.

Annexes (suite)**NOTES SUR LE BILAN ACTIF****Frais de recherche & développement = 5 899 E**

Frais recherche & développement	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Taux
Frais recherche & développement	5 899		5 899	%

Les frais de recherche et développement seront amortis à compter du 1^{er} janvier 2019.

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 1 289 516 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	116 023	5 899		121 921
Immobilisations corporelles	30 921	1 611		32 531
Immobilisations financières	1 147 214	516	12 667	1 135 063
TOTAL	1 294 158	8 026	12 667	1 289 516

Amortissements et provisions d'actif = 839 999 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	10 023			10 023
Immobilisations corporelles	29 298	678		29 976
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières	800 000			800 000
TOTAL	839 321	678		839 999

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Frais recherche & de	5 899	0	5 899	3 ans.
Concessions et droits similaires	5 000	5 000	0	4 ans
Marque illico interim	106 000	0	106 000	Non amortiss.
Autres immos.incorporelles	5 023	5 023	0	3 ans
Mat.bureau & informatique	14 531	11 976	2 555	3 ans
Mobilier	18 000	18 000	0	5 ans
TOTAL	154 453	39 999	114 454	

Etat des créances = 1 610 190 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	6 090		6 090
Actif circulant & charges d'avance	1 604 101	1 604 101	
TOTAL	1 610 190	1 604 101	6 090

Produits à recevoir par postes du bilan = 5 193 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	5 193
Disponibilités	
TOTAL	5 193

Charges constatées d'avance = 16 758 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Informations complémentaires sur le bilan actifCREANCES CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES :

CREANCES CLIENTS : 613 883 E

COMPTES COURANTS : 809 108 E

AUTRES DEBITEURS DIVERS : 0 E

FOURNISSEURS DEBITEURS : 1 928,40 E

Annexes (suite)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Capital social = 718 200 E**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	7 401	100	740 100
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés	219	100	21 900
Titres en fin d'exercice	7 182	100	718 200

L'explication sur la diminution du capital réside en faits marquants.

Etat des dettes = 1 130 062 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	140 789	140 789		
Fournisseurs	830 245	830 245		
Dettes fiscales & sociales	131 035	131 035		
Dettes sur immobilisations	27 992	27 992		
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 130 062	1 130 062		

Charges à payer par postes du bilan = 17 087 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	5 640
Dettes fiscales & sociales	11 447
Autres dettes	
TOTAL	17 087

Informations complémentaires sur le bilan passifDETTES CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES :

DETTES FOURNISSEURS : 813 690 E

COMPTES COURANTS : 140 000 E

AUTRES CREDITEURS DIVERS : 0 E

Annexes (suite)**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Ventilation du chiffre d'affaires = 753 737 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	3 796	0,50 %
Prestations de services	728 960	96,71 %
Produits des activités annexes	20 982	2,78 %
TOTAL	753 737	100.00 %

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS AVEC LES ENTREPRISES LIEES :

Revenus des titres de participations : 316 000 E

Annexes (suite)**AUTRES INFORMATIONS****Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes (HT)	3 800
TOTAL	3 800

Identité société-mère consolidant les comptes de la société

SAS AEQUOR
445 Rue Lavoisier
38330 MONTBONNOT ST MARTIN

Dettes garanties par des sûretés réelles

NEANT

ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PENSIONS ET RETRAITES

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ en retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

L'âge et l'ancienneté du personnel ainsi que l'impossibilité d'estimer le turnover de manière fiable ne permettent pas d'estimer l'engagement de la société. Celui-ci est non significatif.

Annexes (suite)**DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 5 193 E

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Etat produits a rece(44870000)	5 193
TOTAL	5 193

Charges constatées d'avance = 16 758 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constat.d'av(48600000)	16 758
TOTAL	16 758

Charges à payer = 17 087 E

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournis.fact.non par(40810000)	5 640
TOTAL	5 640

Dettes fiscales et sociales	Montant
Dettes prov. congés payés(42820100)	7 706
Charges sur congés à payer(43820100)	2 625
Etat autres ch. a pa(44860000)	258
Taxes à payer(44861000)	858
TOTAL	11 447

Annexes (suite)**COMPTE RENDU DES TRAVAUX**

Le Cabinet MEUNIER Expert Conseil, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par 2ID SAS,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2018 caractérisés notamment par les données suivantes:

Total du bilan	2 053 618
Chiffre d'affaires hors taxes	753 737
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	4 937

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour MEUNIER Expert Conseil
Fait à GRENOBLE

Annexes (suite)

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Tableau

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
2IP	101 500	- 62 661	98,52%	837 634	37 634			1 789 766	9 773	0
2I010	100 000	129 188	88%	88 000	88 000	140 000		3 792 902	65 289	0
2I020	110 000	- 72 803	69,08%	76 000	76 000			7 602 802	- 306 996	0
2I030	100 000	189 957	100%	54 350	54 350			1 993 280	3 536	50 000
2I050	100 000	158 872	76%	38 000	38 000			3 940 634	367 570	266 000
2I080	50 000	0	69,98%	34 990	34 990			1 507 727	12 190	0
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

Observations complémentaires

Néant

F.B.A. CÆLIS AUDIT

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Auditeurs Conseils Associés

Rhône-Alpes

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Grenoble

2ID

Société par actions simplifiée au capital de 718 200 €
Siège social : 9, avenue de Constantine, 38100 Grenoble
R.C.S. Grenoble 513 391 516

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

54, Rue de la République
69002 LYON
SIREN : 353 976 202 – NAF : 6920Z

3, Chemin du vieux Chêne
38240 MEYLAN
SIREN : 399 194 208 – NAF : 6920Z

F.B.A. CÆLIS AUDIT

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Grenoble

Auditeurs Conseils Associés

Rhône-Alpes

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Grenoble

A l'assemblée générale de la société 2ID,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 2ID relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

54, Rue de la République

69002 LYON

SIREN : 353 976 202 – NAF : 6920Z

3, Chemin du vieux Chêne

38240 MEYLAN

SIREN : 399 194 208 – NAF : 6920Z

F.B.A. CÆLIS AUDIT

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Grenoble

Auditeurs Conseils Associés

Rhône-Alpes

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Grenoble

La note de l'annexe incluse dans le paragraphe « règles et méthodes comptables » expose les méthodes de comptabilisation et dépréciation des éléments de l'actif immobilisé et notamment des titres de participations. Dans le cadre de nos travaux, nous avons apprécié les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation, à la valorisation de ces titres de participations ainsi qu'aux éventuelles provisions pour dépréciations à constater.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

54, Rue de la République

69002 LYON

SIREN : 353 976 202 – NAF : 6920Z

3, Chemin du vieux Chêne

38240 MEYLAN

SIREN : 399 194 208 – NAF : 6920Z

F.B.A. CÆLIS AUDIT

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Grenoble

Auditeurs Conseils Associés

Rhône-Alpes

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Grenoble

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.
- Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au

54, Rue de la République

69002 LYON

SIREN : 353 976 202 – NAF : 6920Z

3, Chemin du vieux Chêne

38240 MEYLAN

SIREN : 399 194 208 – NAF : 6920Z

F.B.A. CÆLIS AUDIT

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Grenoble

Auditeurs Conseils Associés

Rhône-Alpes

Commissaire aux comptes

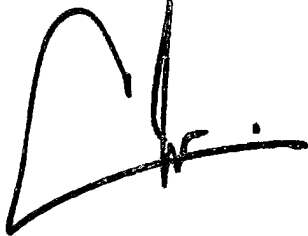
Membre de la Compagnie Régionale de Grenoble

sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon et Meylan, le 14 juin 2019

F.B.A. CÆLIS AUDIT



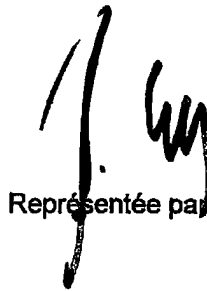
Représentée par

Geoffroy JOLY

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

**AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIÉS
RHÔNE-ALPES**



Représentée par

Philippe CREPS

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Grenoble

54, Rue de la République

69002 LYON

SIREN : 353 976 202 – NAF : 6920Z

3, Chemin du vieux Chêne

38240 MEYLAN

SIREN : 399 194 208 – NAF : 6920Z

Résultat SIG

Présenté en Euros

	du 01/01/2018 au 31/12/2018 (12 mois)	du 01/12/2018 au 31/12/2017 (13 mois)	Variation	%
Ventes de marchandises	3 796	13 897	- 10 101	-72,68
Ventes de marchandises	3 796	13 897	- 10 101	-72,68
Production vendue				
Prestations de services	728 960	707 976	20 984	2,96
Produits des activités annexes	20 982	24 269	- 3 287	-13,54
Production stockée				
Production immobilisée	5 899		5 899	N/S
Production	755 840	732 244	23 596	3,22
Production de l'exercice	759 636	746 141	13 495	1,81
Achat de marchandises	-111		- 111	N/S
Variation de stock de marchandises				
Consommation de marchandises	-111		- 111	N/S
Achats de Matières premières & autres approvisionnements				
Variation de stock de matières premières				
Consommation de matières premières				
Scous-traitance directe	603 412	483 985	119 427	24,68
Marge brute	156 335	262 157	- 105 822	-40,37
Taux de marge brute	20,58 %	35,13 %		
Matières consommables	1 992	3 164	- 1 172	-37,04
Services extérieurs	29 734	32 721	- 2 987	-9,13
Autres Services extérieurs	330 843	208 536	122 308	58,65
Total	362 569	244 420	118 149	48,34
Valeur ajoutée produite	-206 234	17 737	- 223 971	N/S
Valeur ajoutée / production de l'exercice	-27,15 %	2,38 %		
Subventions d'exploitation				
Impôts, taxes et versements assimilés	3 478	2 313	1 165	50,37
Salaires et traitements	70 905	22 204	48 701	219,33
Charges sociales	21 754	6 710	15 044	224,20
Excédent brut d'exploitation	-302 370	-13 489	- 288 881	N/S
Excédent brut d'exploitation / production de l'exercice	-39,80 %	-1,81 %		
Reprise / charges – transfert				
Autres produits	405	1	404	N/S
Amortissements et provisions	678	609	69	11,33
Autres charges	165	2	163	N/S
Total	-438	-810	172	28,20
Résultat d'exploitation	-302 808	-14 099	- 288 709	N/S
Résultat d'exploitation / production de l'exercice	-39,86 %	-1,89 %		
Opérations en commun				
Produits financiers	327 502	256 945	70 557	27,46
Charges financières		497	- 497	-100
Résultat financier	327 502	256 449	71 053	27,71
Résultat courant avant impôts	24 694	242 349	- 217 655	-89,81
Résultat courant / production de l'exercice	3,25 %	32,48 %		
Produits exceptionnels		100 000	- 100 000	-100
Charges exceptionnelles	19 757	113 155	- 93 398	-82,54
Résultat exceptionnel	-19 757	-13 155	- 6 602	50,19
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices				
Résultat de l'exercice	4 937	229 194	- 224 257	-97,85
Résultat net / production de l'exercice	0,65 %	30,72 %		

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)			Néant des 01/12/2016 au 31/12/2017 (18 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net		
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement	5 898,64		5 898,64		5 899	
Concessions, brevets, droits similaires	111 000,00	5 000,00	106 000,00	106 000,00		
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	5 022,85	5 022,85				
Avances et acomptes sur Immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage Industriels						
Autres immobilisations corporelles	32 531,26	29 975,92	2 555,34	1 622,26	933	
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres participations	1 128 973,75	800 000,00	328 973,75	328 973,75		
Créances rattachées à des participations				12 666,85	- 12 667	
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	6 089,57		6 089,57	5 573,66	516	
TOTAL (I)	1 289 516,07	839 998,77	449 517,30	454 836,52	- 5 319	
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	613 882,82		613 882,82	289 741,95	324 141	
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	12 415,79		12 415,79	101,74	12 314	
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	146 000,00		146 000,00	121 224,59	24 775	
. Autres	815 044,10		815 044,10	965 878,64	- 150 835	
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités						
Charges constatées d'avance	16 757,92		16 757,92	15 495,68	1 262	
TOTAL (II)	1 604 100,63		1 604 100,63	1 392 442,60	211 658	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	2 893 616,70	839 998,77	2 053 617,93	1 847 279,12	206 339	

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	du 01/12/2016 au 31/12/2017 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 718 200,00 Euros)	718 200,00	740 100,00	- 21 900
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		151 640,00	- 151 640
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	74 010,00	49 000,00	25 010
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	126 409,05	-33 507,07	159 916
Résultat de l'exercice	4 936,98	229 194,12	- 224 257
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	923 556,03	1 136 427,05	- 212 871
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	789,46	789,46	
. Associés	140 000,00	84 138,06	55 862
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	830 244,95	416 050,84	414 194
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	13 802,48	3 934,24	9 868
. Organismes sociaux	13 342,85	3 692,41	9 750
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	102 293,73	126 848,25	- 24 553
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	1 596,43	751,50	845
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	27 992,00	27 992,00	
Autres dettes		42 961,67	- 42 962
Produits constatés d'avance		3 795,64	- 3 796
TOTAL (IV)	1 130 061,90	710 852,07	419 210
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	2 053 617,93	1 847 279,12	206 339

Annexes

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 13 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 053 617,93 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 4 936,98 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur est inférieure à la valeur comptable.

Titres de participations :

La société approche la valeur de ses titres inscrits à l'actif du bilan en tenant compte des plus et moins values sur les actifs et notamment les actifs incorporels (fonds de commerce).

La valeur des incorporels, dans le travail temporaire, est approchée en appliquant au chiffre d'affaires hors taxes un coefficient compris entre 10 et 15%.

Si la valeur obtenue à laquelle est appliqué le pourcentage de détention est inférieure à la valeur des titres inscrits à l'actif, une provision pour dépréciation est alors constatée pour l'écart.

La société est concernée par la convention de cash-pooling du groupe. Les disponibilités ou concours bancaires courants qui participent à cette centralisation de trésorerie sont isolés au bilan, par convention comptable, dans des comptes courants appropriés.

FAITS MARQUANTS

Une assemblée générale extraordinaire du 29/06/18 a entraîné une réduction de capital de 21 900 €, le ramenant de 740 100 € à 718 200 €, par suite du rachat par la société des 219 actions appartenant à la société CPC ENTREPRISES. L'excédent du prix global de rachat sur la valeur nominale des actions rachetées a été imputé en totalité sur le report à nouveau à hauteur de 195 909 €.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),

Le montant du CICE est peu significatif sur l'exercice.

Annexes (suite)**NOTES SUR LE BILAN ACTIF****Frais de recherche & développement = 5 899 E**

Frais recherche & développement	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Taux
Frais recherche & développement	5 899		5 899	%

Les frais de recherche et développement seront amortis à compter du 1^{er} janvier 2019.

Actif Immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 1 289 516 E

Actif Immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	116 023	5 899		121 921
Immobilisations corporelles	30 921	1 611		32 531
Immobilisations financières	1 147 214	516	12 667	1 135 063
TOTAL	1 294 158	8 026	12 667	1 289 516

Amortissements et provisions d'actif = 839 999 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	10 023			10 023
Immobilisations corporelles	29 298	678		29 976
Titres mis en équivalence				
Autres immobilisations financières	800 000			800 000
TOTAL	839 321	678		839 999

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Frais recherche & de	5 899	0	5 899	3 ans.
Concessions et droits similaires	5 000	5 000	0	4 ans
Marque Illico Interim	106 000	0	106 000	Non amortiss.
Autres Immos.Incorporelles	5 023	5 023	0	3 ans
Mat.bureau & Informatique	14 531	11 976	2 555	3 ans
Mobilier	18 000	18 000	0	5 ans
TOTAL	154 453	39 999	114 454	

Etat des créances = 1 610 190 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	6 090		6 090
Actif circulant & charges d'avance	1 604 101	1 604 101	
TOTAL	1 610 190	1 604 101	6 090

Produits à recevoir par postes du bilan = 5 193 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	5 193
Disponibilités	
TOTAL	5 193

Charges constatées d'avance = 16 758 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Informations complémentaires sur le bilan actif**CREANCES CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES :**

CREANCES CLIENTS : 613 883 E

COMPTES COURANTS : 809 108 E

AUTRES DEBITEURS DIVERS : 0 E

FOURNISSEURS DEBITEURS : 1 928,40 E

Annexes (suite)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Capital social = 718 200 E**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	7 401	100	740 100
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés	219	100	21 900
Titres en fin d'exercice	7 182	100	718 200

L'explication sur la diminution du capital réside en faits marquants.

Etat des dettes = 1 130 062 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	140 789	140 789		
Fournisseurs	830 245	830 245		
Dettes fiscales & sociales	131 035	131 035		
Dettes sur immobilisations	27 992	27 992		
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 130 062	1 130 062		

Charges à payer par postes du bilan = 17 087 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	5 640
Dettes fiscales & sociales	11 447
Autres dettes	
TOTAL	17 087

Informations complémentaires sur le bilan passif**DETTES CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES :**

DETTES FOURNISSEURS :	813 690 E
COMPTES COURANTS :	140 000 E
AUTRES CREDITEURS DIVERS :	0 E

Annexes (suite)**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Ventilation du chiffre d'affaires = 753 737 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	3 796	0,50 %
Prestations de services	728 960	96,71 %
Produits des activités annexes	20 982	2,78 %
TOTAL	753 737	100.00 %

Autres Informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS AVEC LES ENTREPRISES LIEES :

Revenus des titres de participations : 316 000 E

Annexes (suite)**AUTRES INFORMATIONS****Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes (HT)	3 800
TOTAL	3 800

Identité société-mère consolidant les comptes de la société

SAS AEQUOR
445 Rue Lavolsier
38330 MONTBONNOT ST MARTIN

Dettes garanties par des sûretés réelles

NEANT

ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PENSIONS ET RETRAITES

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ en retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

L'âge et l'ancienneté du personnel ainsi que l'impossibilité d'estimer le turnover de manière fiable ne permettent pas d'estimer l'engagement de la société. Celui-ci est non significatif.

Annexes (suite)**DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 5 193 E

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Etat produits a rece(44870000)	5 193
TOTAL	5 193

Charges constatées d'avance = 16 758 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constat.d'av(48600000)	16 758
TOTAL	16 758

Charges à payer = 17 087 E

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournis.fact.non par(40810000)	5 640
TOTAL	5 640

Dettes fiscales et sociales	Montant
Dettes prov. congés payés(42820100)	7 705
Charges sur congés à payer(43820100)	2 625
Etat autres ch. a pay(44880000)	258
Taxes à payer(44881000)	659
TOTAL	11 447

Annexes (suite)

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Tableau

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avais donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
2IP	101 600	- 62 661	99,62%	837 634	37 634			1 789 766	9 773	0
21010	100 000	129 169	88%	88 000	88 000	140 000		3 792 802	65 289	0
21020	110 000	- 72 803	89,09%	78 000	78 000			7 602 802	- 306 998	0
21030	100 000	189 857	100%	54 350	54 350			1 893 260	3 536	50 000
21050	100 000	158 972	76%	38 000	38 000			3 940 634	367 570	266 000
21080	50 000	0	89,98%	34 990	34 990			1 507 727	12 190	0
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

Observations complémentaires

Néant

2ID

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 718.200 €

Siège social : 9 AVENUE CONSTANTINE - 38100 GRENOBLE

RCS GRENOBLE 513 391 516

**PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 JUN 2019 A 15H00**

L'AN DEUX MIL DIX-NEUF
ET LE VINGT-CINQ JUN A 14H00,

Les actionnaires de la Société par actions simplifiée « 2ID », au capital de 740.100 €, se sont réunis au 9 avenue de Constantine, 38 100 GRENOBLE, immatriculée 479 802 365 RCS GRENOBLE, en assemblée générale ordinaire annuelle sur la convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

Il est dressé une feuille de présence qui est signée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Nicolas CUYNAT, représentant légal de la Société FINANCIERE SAIN VIAL, Présidente.

Monsieur Thierry DE VIGNEMONT, représentant légal de la Société VIGNEMONT TOUS TRAVAUX, Directrice Générale déléguée, est *présent*.

Le Président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte, que les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote, et que l'assemblée, régulièrement constituée, peut donc valablement délibérer en assemblée générale ordinaire.

La Société AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES RHONE ALPES, Commissaire aux comptes titulaire, représentée par Monsieur Philippe CREPS, régulièrement convoquée, est *absente excusée*

La Société F.B.A CAELIS Audit, co-commissaire aux comptes titulaire, représentée par Monsieur Geoffroy JOLY, régulièrement convoquée, est *absente...excusée*

Le Président dépose sur le bureau les documents suivants, qui ont été adressés aux actionnaires huit jours avant l'assemblée ou qui ont été tenus à leur disposition au siège social à savoir :

- la copie des lettres de convocations adressées aux actionnaires et comportant l'ordre du jour, ainsi que le récépissé de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes

2

M

2

- la feuille de présence
- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) en date du 31 décembre 2018
- le rapport de gestion du Président
- le rapport spécial du Président sur les conventions
- les rapports du Commissaire aux comptes
- le texte des résolutions proposées
- un exemplaire des statuts à jour

Il est rappelé que l'inventaire a été tenu à la disposition des actionnaires pendant un délai de huit jours avant l'assemblée au siège social.

La totalité des actionnaires donne acte à la présidence de ce que l'ensemble des formalités de convocation et de communication ont été respectées selon les formes exigées par la Loi.

Le Président rappelle ensuite que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

- lecture du rapport de gestion du Président sur la situation de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et examen des comptes arrêtés à ladite date
- lecture du rapport général du Commissaire aux comptes
- approbation desdits comptes et rapports
- quitus au Président de sa gestion au cours de l'exercice considéré
- affectation des résultats
- lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L227-10 du Code de commerce entre la société et ses dirigeants ou actionnaires
- lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article L227-10 du Code de commerce entre la société et ses dirigeants ou actionnaires
- approbation des conventions visées par l'article L-227-10 du Code de commerce éventuellement passées entre le Président et la Société ou entre un associé et la Société, directement ou indirectement
- rémunération du Président pour l'exercice en cours
- rémunération du Directeur Général pour l'exercice en cours
- pouvoirs pour les formalités

Lecture est donnée des rapports du Président, des rapports des Commissaires aux comptes, du bilan, du compte de résultat et de l'annexe arrêtés au 31 décembre 2018.

La présidence déclare se tenir à la disposition des membres de l'assemblée pour leur apporter toute précision et explication supplémentaires et déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire,

Après avoir entendu la lecture :

~

M

2

- du rapport de gestion du Président exposant la situation de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2018, son évolution prévisible, les événements importants depuis le 31 décembre 2018 jusqu'à ce jour, les activités en matière de recherche et de développement,
- du rapport spécial du Président,
- du bilan, du compte de résultat et de l'annexe au 31 décembre 2018
- des rapports du Commissaire aux comptes certifiant que les comptes annuels sont réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société

approuve lesdits comptes et bilan ainsi que les termes du rapport de gestion de la présidence tels qu'ils ont été présentés dans leur ensemble et dans chacune de leurs parties,

et donne en conséquence quitus entier et sans réserve à la Présidence de sa gestion au cours de l'exercice considéré.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 39.4 du Code Général des Impôts, la gérance informe l'assemblée des associés que les comptes de l'exercice écoulé ne comprennent pas de dépenses et charges non déductibles fiscalement.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à : *à l'unanimité*

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire,

Conformément à l'article 243 bis du CGI, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'est intervenue au cours des trois derniers exercices.

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 4.936,98 € de la façon suivante :

- au poste Autres Réserves..... 4.936,98 €
Lequel s'élèvera à ce montant.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à : *à l'unanimité*

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire,

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées par l'article L-227-10 du Code de commerce,

2 M N

Approuve les termes de ce rapport et constate que les conventions ci-après ont été conclues et réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, savoir :

- avec la société « **MARE NOSTRUM** », actionnaire :

- contrat de licence de marque : 70.895 € HT, montant constaté en charge
- conventions de services portant sur maintenance informatique, services comptabilité et paye, services juridiques : 48.253 € H.T., montant constaté en charge.

- avec la société « **AEQUOR** », dont **Monsieur Nicolas CUYNAT**, représentant de la société « **FINANCIERE SAIN VIAL** » et **Monsieur Thierry DE VIGNEMONT**, représentant de la société « **VIGNEMONT TOUS TRAVAUX** » sont actionnaires :

- convention de services : 124.800 € HT, montant constaté en charge.

- avec la société « **FINANCIERE SAIN VIAL** », actionnaire :

- convention de services : 229.885 € HT, montant constaté en charge.

- avec la société « **VIGNEMONT TOUS TRAVAUX** », actionnaire :

- convention de services : 70.895 € HT, montant constaté en charge.

- avec la société « **MARE NOSTRUM ILE DE FRANCE** », dont la société « **MARE NOSTRUM** » est actionnaire :

- convention de services : 36.000 € HT, montant constaté en charge.

Approuve les termes de ces rapports et les conventions ainsi que les conditions d'exécution des conventions antérieurement autorisées elle constate que les conventions ont été valablement conclues et réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution, mise aux voix des associés ayant droit de vote, est adoptée à : *l'unanimité*

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire,

Décide de fixer la rémunération de la Société **FINANCIERE SAIN VIAL** au titre de son mandat de Président pour l'exercice en cours à la somme de 180.000 € outre la prise en charge des cotisations obligatoires et facultatives.

Monsieur Nicolas CUYNAT, étant intéressé à la présente convention, se retire du vote conformément à l'article L-227-10 du Code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix des associés ayant droit de vote, est adoptée à : *l'unanimité*

2 *M* *N*

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire,

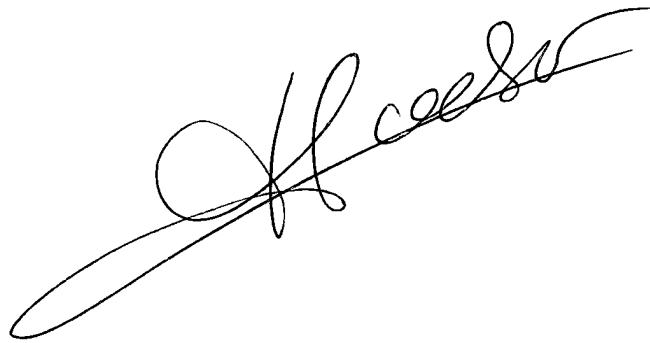
Décide de fixer la rémunération de la Société VIGNEMONT TOUS TRAVAUX au titre de son mandat de Directeur Général pour l'exercice en cours à la somme de 180.000 € outre la prise en charge des cotisations obligatoires et facultatives.

Monsieur Thierry de VIGNEMONT, étant intéressé à la présente convention, se retire du vote conformément à l'article L-227-10 du Code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix des associés ayant droit de vote, est adoptée à : *l'unanimité*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance et tous les associés présents ou représentés.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, fluid strokes.A handwritten signature in black ink, featuring a large, prominent loop at the beginning followed by several connected strokes.A handwritten signature in black ink, starting with a large, sweeping curve that encompasses the rest of the signature.

21D

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 718.200 €

Siège social : 9 AVENUE CONSTANTINE - 38100 GRENOBLE

RCS GRENOBLE 513 391 516

**TEXTE DE LA RESOLUTION DE L'AFFECTION DU RESULTAT PROPOSEE ET
VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 JUN 2019 A 15H00**

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire,

Conformément à l'article 243 bis du CGI, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'est intervenue au cours des trois derniers exercices.

Décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 4.936,98 € de la façon suivante :

- au poste Autres Réserves..... 4.936,98 €
Lequel s'élèvera à ce montant.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à : *l'unanimité*

Certifié conforme
La Présidence

